

Le marché de l'art sous l'Occupation : une histoire méconnue révélée au Mémorial de la Shoah.



Le 6 septembre 2019 | Mis à jour le 9 septembre 2019

par Diane Zorzi

Jusqu'au 3 novembre, le Mémorial de la Shoah présente une exposition inédite sur l'histoire méconnue du marché de l'art français sous l'Occupation. Révélant les dessous sombres d'un marché de l'art florissant, la commissaire scientifique Emmanuelle Polack interroge la question des spoliations des œuvres d'art, rappelant la nécessité d'intensifier le travail de recherches portant sur les provenances. Entretien...

Vous avez publié [un ouvrage sur le marché de l'art sous l'Occupation](#), à partir de votre thèse, et avez ensuite organisé une [exposition au Mémorial de la Shoah](#) sur ce sujet. Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser à ce domaine de recherche ?

Emmanuelle Polack : L'historien est souvent rattrapé par son histoire personnelle. Je suis pour ma part originaire d'une famille de collectionneurs, particulièrement sensibilisée à ce sujet. Nous avons toujours fréquenté les ventes aux enchères, les brocantes. Aussi, lorsque j'ai lu l'ouvrage *L'Art de la défaite* de Laurence Bertrand Dorléac et que je me suis aperçue que le marché de l'art était florissant sous l'Occupation, j'ai eu envie de m'y plonger et de pousser davantage les recherches. J'ai donc fait une thèse et publié un livre de vulgarisation pour mettre ces questions de spoliations à la disposition du grand public. Mais j'étais frustré de ne pas pouvoir y intégrer les documents formidables que j'ai pu découvrir lors de mes recherches. C'est pour cela que j'ai souhaité organiser une exposition.



Portrait Emmanuelle Polack © Patrick Chelli

Comment s'articule l'exposition ?

E. P. : La première partie de l'exposition traite de l'histoire du goût. Nous y montrons comment l'art moderne, qualifié par le régime nazi d' « art dégénéré », a été soutenu par plusieurs galeristes tels que Berthe Weill, Pierre Loeb, Paul Rosenberg ou René Gimpel, et comment elles ont intégré les collections publiques. Il y est également présenté aux visiteurs un

panorama de la législation antisémite en vigueur, avec les différentes ordonnances allemandes, les lois de Vichy. En un mot, les principaux textes concernant la spoliation des biens culturels appartenant principalement aux familles juives.

La deuxième partie de l'exposition montre le caractère florissant du marché de l'art sous l'Occupation, à travers les ventes aux enchères de l'hôtel Drouot à Paris et de la *French Riviera* à Nice. Nous y montrons un pan méconnu et sombre du marché avec les mesures d'exclusion appliquées aux Juifs à partir du 17 juillet 1941, qui sont alors exclus des salles de ventes.

Enfin, une dernière salle intitulée « l'Atelier du chercheur de provenance » raconte l'histoire des spoliations et des restitutions. Nous y montrons notamment quatre œuvres restituées à des familles spoliées, et dévoilons les processus de recherche pour documenter les œuvres, ainsi que les démarches à effectuer pour que les familles puissent récupérer leurs biens.



Adolf Hitler (1889-1945) et André François-Poncet (1887-1978), homme politique et diplomate français, lors d'une exposition d'art français. Berlin (Allemagne), Parizer Platz, 1937. Photographie de Heinrich Hoffmann (1885-1957), publiée dans le journal « B.Z. ». © Ullsteinbild/Roger-Viollet

En quoi le marché de l'art est-il florissant sous l'Occupation ?

E. P. : En 1939, le marché de l'art parisien occupe la première place sur la scène mondiale. Les marchandises affluent et il y a beaucoup d'argent. La monnaie du Reich était en effet fortement surévaluée par rapport au franc, ce qui doublait le pouvoir d'achat de l'occupant. Parmi les marchandises, on trouve de tout : des bijoux, des grands millésimes, du mobilier, des vêtements, et un nombre important de tableaux. Dans l'exposition, à travers un reportage photo montrant l'acteur Jean Tissier, le 30 octobre 1942, acheter des catalogues de ventes et s'adresser à un expert dans l'hôtel Drouot, on prend toute la mesure de l'afflux d'acheteurs, de marchands et de tableaux lors de l'Occupation.

Qui fréquentent les salles des ventes sous l'Occupation ?

E. P. : Sous l'Occupation, la clientèle change de physionomie. Il n'y a plus de personnes de confection juive, puisqu'elles n'ont plus le droit d'entrer à Drouot. On y retrouve désormais des directeurs de musées allemands, des dignitaires nazis, des collectionneurs venus d'Allemagne ou de Suisse dans l'espoir de faire de bonnes affaires, des nantis et tous ceux qui se sont enrichis grâce au marché noir et qui viennent écouler leurs liquidités.



Ventes à l'Hôtel Drouot, 1942 © Ministère de la Culture – Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Dist. RMN – Grand Palais / Noël Le Boyer

D'où proviennent les marchandises qui affluent en salles des ventes ?

E. P. : Elles sont issues en partie des confiscations des biens appartenant aux familles juives. Dans certains catalogues de ventes, il était d'ailleurs spécifié qu'il s'agissait d'une vente de biens juifs et le nom de la famille spoliée apparaissait. Les vendeurs et acheteurs ne pouvaient ignorer la provenance des biens mis aux enchères. Toutes ces ventes ont en toile de fond la politique de confiscation qui fut mise en place et qui s'inscrit dans un continuum allant de la stigmatisation à la déportation, puis *in fine* à l'extermination des familles juives.

Comment peut-on expliquer que ces acteurs aient été aussi peu inquiétés après-guerre ?

E. P. : Avec la volonté de réunification nationale, souhaitée par le Général De Gaulle, la période de l'épuration a été particulièrement clément envers les professionnels du marché de l'art impliqués. La spoliation est un crime mineur comparé à celui de la Shoah. Une vie humaine reste bien plus importante qu'une œuvre d'art, quelle qu'elle soit. Aussi, au lendemain de la guerre, les familles juives n'ont pas tout de suite réclamé leurs œuvres. Cela relevait d'une certaine indécence lorsqu'elles avaient perdu tous leurs proches. Le travail de deuil, de réinsertion dans la vie économique passait avant tout.



Vente aux enchères, Paris, Galerie Charpentier, juin 1944. © Lapi/Roger-Viollet.

Ce pan de l'histoire du marché de l'art reste très peu connu. Comment expliquez-vous une telle amnésie ?

E. P. : C'est un sujet délicat. Il rejoint la question très actuelle des restitutions du patrimoine issu de la colonisation, mais il relève cette fois de la propriété privée et non de relations entre les états. Or, en France, le code du patrimoine protège la propriété privée et restreint l'accès aux archives. Pour écrire ma thèse, j'ai principalement travaillé sur dérogations. Mais j'ai eu la chance d'arriver à un moment où ces questions ont été mises à l'ordre du jour. Il y a eu par exemple le film *Monuments Men* réalisé par George Clooney. Même si c'est un mauvais film, il a apporté un éclairage et a remis la question des spoliations au cœur de l'actualité. De

même, en 2013, Aurélie Filippetti, alors ministre de la Culture, avait mis en place une politique plus volontariste sur ces questions en cessant de faire porter la charge de la preuve sur les familles victimes de spoliations.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur les moyens mis en place par l'Etat et les musées quant à les restitutions des œuvres spoliées ?

E. P. : Je suis très optimiste. De nombreux musées souhaitent faire avancer les choses. Des restitutions d'œuvres d'art ont été faites. J'ai assisté à plusieurs d'entre elles. Ce sont des moments très émouvants que les familles attendent, pour pouvoir avancer. On y restitue non seulement les œuvres d'art, mais aussi la mémoire, l'identité, le souvenir d'une famille. Mais il appartient au gouvernement d'intensifier les recherches. Un rapport d'information sur « La Commission d'indemnisation des victimes de spoliations antisémites » rédigé par le Sénateur Marc Laménie a alerté en 2018 sur la nécessité d'intensifier la politique de réparation. Il appartient désormais à notre génération de s'occuper de ces questions. La France a pris du retard. En effet, aujourd'hui en France, il n'y a pas de poste dévolu à la recherche des provenances, au contraire des musées américains ou allemands qui se sont dotés de départements des provenances. Il faut s'intéresser davantage à l'histoire des œuvres d'art. C'est ce que préconise Laurence Bertrand Dorléac : il faut cesser de s'extasier devant les œuvres, sans s'intéresser à leur contexte historique et sans retracer leur parcours. C'est ce que nous avons souhaité montrer dans l'exposition. On apprend beaucoup de choses des versos des œuvres. Ils sont bavards et donnent à voir toutes les cicatrices. En ce sens, la matérialité de l'œuvre participe des recherches de provenance.



Ventes à l'Hôtel Drouot, 1942 © Ministère de la Culture – Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Dist. RMN – Grand Palais / Noël Le Boyer

LE MARCHÉ DE L'ART SOUS L'OCCUPATION (1940-1944)

A VOIR JUSQU'AU 3 NOVEMBRE

Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier – Paris 4^e

Tél. : 01 42 77 44 72

contact@memorialdelashoah.org

10-18h (tous les jours sauf samedi) / 10-22h (jeudi)

Entrée libre et gratuite

Photo en Une : Vente aux enchères, Paris, Galerie Charpentier, juin 1944 © Lapi/Roger-Viollet.